Mis à jour le 19 mars 2026

FILIERE INFORMATION SCIENCE

ENVIE D'ETUDIER A L'ETRANGER ?

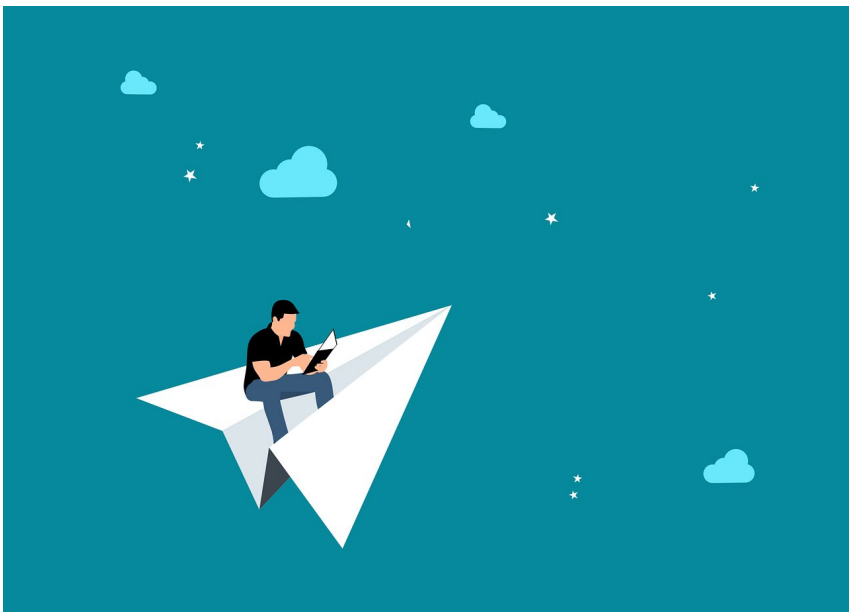

TOUT COMPRENDRE DE NOS CONDITIONS : CE GUIDE VOUS PERMETTRA DE CHOISIR LE PARTENAIRE QUI VOUS CORRESPOND LE MIEUX.

Informations générales

Durée :

Les étudiant-es peuvent effectuer une mobilité d'un semestre ou d'une année dans la même année académique, pour une seule destination et une seule fois dans le cursus.

Conditions pour une mobilité étudiante :

- *Dossier de candidature*

Avoir déposé, dans le calendrier prévu, un dossier de candidature qui sera analysé par le service des relations internationales de la HEG.

- *Cas de fraude*

Ne pas avoir été l'objet d'une sanction pour fraude (y compris la participation, la tentative ou encore le plagiat) ou d'une sanction disciplinaire, inscrite dans le dossier administratif de l'étudiant-e, et ce au cours de la période précédant le départ en mobilité.

Reconnaissance des crédits ECTS :

Avant la mobilité, l'étudiant-e doit compléter un document (Learning Agreement) précisant les enseignements qui seront suivis et les crédits ECTS correspondants.

Les crédits ECTS ne peuvent être validés que si le Learning Agreement est signé par trois parties : HEG, Université partenaire, étudiant-e, et cela avant la réception du bulletin de notes de l'université partenaire.

Pour être validés, les enseignements et crédits ECTS doivent être identiques entre le Learning Agreement et le bulletin de notes (Transcript of Records)

Seuls les crédits ECTS (pas les notes) obtenus lors de la mobilité figurent dans le bulletin de notes final sous « Equivalence / Echange erasmus ».

De plus, la mobilité est citée au point 2.4 du supplément au diplôme.

Un des objectifs de la mobilité étudiante est l'immersion dans un autre contexte d'études. Dans cette logique, les enseignements en présentiel seront privilégiés pour la validation des Learning Agreements.

A l'issue de la mobilité, plusieurs situations peuvent se présenter :

- L'étudiant-e revient avec le nombre de crédits ECTS requis il/elle est inscrit-e au semestre suivant.
- L'étudiant-e revient avec les crédits requis et des crédits supplémentaires, ils apparaîtront sur le diplôme de Bachelor mais ne permettront pas de prendre de l'avance.
- L'étudiant-e revient avec un manque de 1 à 5 crédits ECTS, il/elle est inscrit-e normalement dans le semestre suivant.
- L'étudiant-e revient avec un manque de plus de 5 crédits ECTS, sur un semestre ou l'année entière. Il/elle ne pourra pas être inscrit-e au semestre suivant et devra rattraper les crédits échoués l'année d'après.
- Dans tous les cas où des crédits sont manquants, la filière décidera des cours à suivre en remplacement. L'étudiant-e bénéficiera de deux tentatives sans remédiations.

Précisions sur le travail de Bachelor :

- Dans le cas d'une mobilité couvrant le dernier semestre d'études, le travail de Bachelor est suivi par un enseignant de la HEG, à distance si nécessaire. Les 15 crédits ECTS correspondants sont donc validés par la HEG, le Learning Agreement couvrira les autres crédits nécessaires.
- La soutenance du travail de Bachelor doit, dans tous les cas, avoir lieu à la HEG.

Règles spécifiques pour les candidat-e-s provenant d'une autre école :

- Pour les étudiant-es **à plein temps, provenant d'une autre école de la HES-SO**, il est obligatoire d'avoir validé un semestre complet à la HEG avant de pouvoir partir en mobilité.
- Pour les étudiant-es **en emploi ou à temps partiel, provenant d'une autre école de la HES-SO**, les mobilités ne sont possibles qu'à compter du semestre 5.
- Pour les étudiant-es à temps plein ou temps partiel, **provenant d'une autre université, d'une autre HES, de l'ESIG, de l'école Schulz et de l'école hôtelière** les mobilités ne sont possibles qu'à compter du semestre 5.

Budget :

Une bourse est accordée à tous les étudiant-es effectuant un séjour, pour autant que son choix se porte sur un partenaire universitaire ne percevant pas de frais d'écolage (accord non payant).

Le montant de la bourse dépend de la destination et ne couvre que partiellement les frais inhérents au séjour.

L'étudiant-e reste immatriculé-e à la HEG et doit payer sa taxe d'écolage semestrielle à Genève.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour un séjour ont lieu deux fois par année. Consultez nos pages internationales pour les dates et procédures.

Attention : Pour les départs hors Europe, nous vous encourageons à vous inscrire au printemps pour un départ à l'automne en raison du nombre de places limité par partenaires.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Conditions générales de candidature :

- Pour les étudiant-es à plein temps : Il n'est pas possible de partir avant le semestre 4 en raison de l'assessment.
- Pour les étudiant-es à temps partiel : Il n'est pas possible de partir avant le semestre 6 en raison de l'assessment.
- Pour déposer un dossier de candidature en février-mars, pour un départ au semestre d'automne, l'étudiant-e ne peut **avoir qu'une seule note en dessous de 4 dans un seul module** à la session d'examens de janvier.
- Pour déposer un dossier de candidature en septembre-octobre, pour un départ au semestre de printemps, l'étudiant-e ne doit pas avoir de cours en répétition lors du dépôt du dossier de candidature.

Attention : Il n'est pas possible de suivre une option lors d'une mobilité, sauf si les modules proposés par l'université d'accueil correspondent strictement aux modules d'une des options du cursus de la filière IS.

Une demande d'équivalence doit être posée au retour de l'échange à la HEG. La demande est validée ou refusée par le responsable de la filière IS. Une réponse négative implique un parcours généraliste.

Pour les étudiant-es du Master IS :

Les étudiant-es en Master IS ont la possibilité de partir en mobilité étudiante au semestre 3 uniquement. Les candidat-e-s doivent avoir obtenu 46 ECTS minimum à l'issue de la session d'examens du mois de juin pour partir en mobilité.

Conditions liées au choix des cours

Les Learning Agreements doivent respecter les règles suivantes :

- Les étudiant-es doivent obtenir le nombre de crédits ECTS prévus au plan d'études de la HEG durant leur séjour.
- *Cours préparatoires/intensifs de langue suivis* auprès de l'université partenaire avant le début du semestre : les éventuels crédits correspondants ne sont pas pris en compte.
- Il n'est pas possible de proposer dans le Learning Agreements des cours correspondant à des sujets déjà vus à la HEG.
- Cours de langue : Un maximum de 5 crédits ECTS par semestre en langue est autorisé.
- Compétences transversales : Un maximum de 5 crédits ECTS par semestre en leadership, négociation, communication, etc.

Conditions spécifiques :

En cas de mobilité au semestre 5 à plein temps ou semestre 7 à temps partiel, les étudiant-es doivent obtenir l'équivalent de 18 crédits ECTS de l'université partenaire.

Partenaires *Mobilité possible uniquement au semestre d'automne ou pour l'année entière. Important : les conditions peuvent changer d'une année à l'autre, veuillez vérifier les dates sur le site internet de l'université.	**Filière(s)**	**Nombre de places par semestre**	**Langue(s) d'études possible(s)**
Allemagne			
Fachhochschule Köln, Cologne	IS	2	Allemand
Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Hambourg	IS	2	Allemand Anglais (SA uniquement)
Hochschule für Technik, Wirtschaft und Kultur (HTWK), Leipzig	IS	2	Allemand Anglais
Fachhochschule Potsdam, Potsdam	IS	2	Allemand
Belgique			
Haute Ecole Bruxelles-Brabant, Bruxelles	IS	2	Français
Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL), Liège	IS	2	Français Anglais (SA uniquement)
Haute Ecole de Namur- Liège-Luxembourg, Namur	IS	2	Français
Brésil			
Universidade Federal de Minas Gerais (UFMG), Belo Horizonte	IS	2	Portugais
Universidade Federal do Ceará, Ceará	IS	2	Portugais
Canada			
***Université de Montréal** (Québec)	IS Master IS	5	Français
***Université du Québec à Chicoutimi** (Québec)	IS	1	Français
Émirats arabes unis			
***Sorbonne University Abu Dhabi**, Abu Dhabi	IS Master IS	2	Anglais

France			
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), Lyon	Master IS	2	Français
Ecole Normale Supérieure de Lyon, Lyon	Master IS	2	Français
Grèce			
University of West–Attica, Egaleo	IS	2	Anglais
Italie			
Università La Sapienza, Rome ***Attention : il est possible de s'inscrire pour l'un des deux semestres mais pas l'année complète***	IS	2	Italien

Bureau Mobilité, B1.05 - Bâtiment B

Horaires d'ouverture :

Tous les jours de :
9h00 à 12h00
et
13h00 à 15h00

La Mobilité c'est aussi :

Améliorer ses connaissances linguistiques

Acquérir de nouvelles expériences

Apprendre à connaître une autre culture

Élargir ses perspectives professionnelles